lom :	100RE AUX	
rénom :	CATHERINE	
Numéro national :		
Adresse : <u>d</u>		Tyster 1050 Molenbeck
1. Liste des	mandats, fonctions et fonction	ns dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) 1
MANDATS		
BOURGE	PESTRE	
DEPUTE	E REGION B	×L
		ON WAL-BXL
ADMINI.	STRATRICE	MAIS ash
/1		BRULOCALIS
11		Centre d'entreprises de Noten
"		CPEONS
//		ERIP
PRES IDE	NTE	Drstitut De cropy riverite who ain
"		Institut De croy
11		PCN 256f
FONCTIONS		
PRESIDE		POP est
ADDINI.	STRATRICE	nove asbl
FONCTIONS DÉRIVÉ	ES	

¹y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
DEPUTEE (brut) BOURGNESTRE (brut)	115.137,57
BOURGNESTRE (brut)	M5.137, 57 87.594, 27
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Abonnement 650	30 €/mois
	30 €/mois (farfait)
	9 0

- 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
- 2. d'un mandat exécutif ;
- 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ	
paike d'enseignement	ULB
Naiku d'enseignement	m rémun éré

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er 5}, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret	MONTANTS
TEMONER THONG EXENCISE FOR THORSE STATE TO THE THORSE STATE	
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
TENOTIE INTENSE EXERCICE ACTIVITED HELET DI	
ACTIONED THE PROPERTY OF THE P	
TEMORENATIONS EXERCISE FORWARD STATES	
TEMONENATIONS EXENCICE FIGURE 15	
ALMONE NATIONS EXERCISE FROM WILLIAM ST.	
ALMONENATIONS EXERCISE FROM WILLIAM ST.	
TENOTE IN THE STATE OF THE STAT	
TENTONE DEFICICE, TOTAL ESTABLES OF	
LEWINICIAN EXERCISE 7 (CHARLES IN CO. 1)	

Faità	le 24/09/2021
9	
Nombre d'annexes :	
Signature	

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

⁻ pas de rémunérations ;

⁻ de 1 à 499 euros bruts par mois ;

⁻ de 500 à 1000 euros bruts par mois ;

⁻ de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;

⁻ de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

⁻ plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.